

ETAPES DE LA PROCEDURE AVEC NEGOCIATION (PAN)

- 1
 - **Le Candidat** dépose son dossier de candidature sur la plate-forme PLACE avant la date limite indiquée au Règlement de la Consultation (RC) (le délai ne pourra alors être inférieur à 30 jours calendaires).
 - Son dossier contient a minima : Les pièces exigées à l'article 14 du RC.
- 2
 - **Le CNRS** transmet aux seuls candidats retenus une lettre d'invitation à remettre une offre initiale (lettre d'invitation à soumissionner).
 - La lettre indique notamment : la date limite de remise des offres initiales.
- 3
 - **Le Candidat** dépose son offre initiale sur la plate-forme PLACE avant la date limite (le délai ne pourra alors être inférieur à 25 jours calendaires).
 - Son dossier contient a minima et pour chaque offre (une offre par lot) : les pièces exigées à l'article 16 du RC.
- 4
 - **Le CNRS** analyse les offres initiales et attribue l'accord-cadre sur la base de l'offre initiale économiquement la plus avantageuse.
 - **Le CNRS** analyse les offres initiales et décide de mener des négociations.
 - A l'issue des négociations, le CNRS transmet aux candidats une lettre d'invitation à remettre une offre finale. Celle-ci mentionne la date limite de remise des offres finales
- 5
 - **Le Candidat** dépose son offre finale sur la plate-forme PLACE avant la date limite.
 - Son dossier contient a minima : les mêmes pièces que celles exigées pour le dossier de l'offre initiale.
- 6
 - **Le CNRS** analyse les offres finales et attribue l'accord-cadre sur la base de l'offre finale économiquement la plus avantageuse.

Cette illustration des étapes de la procédure est donnée à titre informationnel aux candidats. Par conséquent, elle ne revêt aucune valeur contractuelle ou contraignante pour le CNRS.

En cas d'absence d'information, ou en cas d'élément contradictoire avec le règlement de la consultation (RC), il est rappelé aux candidats qu'ils doivent exclusivement tenir compte des informations contenues dans le RC.